



Syndicat CDMT Emploi

Carrefour Mangot Vulcin
Place d'Armes
97232 - LAMENTIN
Tél : 0536 570577

A **Monsieur Antoine DENARA**
Directeur Régional Pôle Emploi Martinique

Lamentin, le 24 Mars 2015

Monsieur le Directeur,

Le syndicat CDMT Emploi Martinique vous sollicite officiellement concernant le complément de prime variable et collectif payé au mois de Mars 2015, aux Agents de Droit Public. Nous sommes très étonnés de constater que cette prime est d'un montant identique pour toutes les agences de Martinique et au niveau le plus bas en termes de montant alloué aux agents par rapport aux autres agences et régions de France Hexagonale.

Nos interrogations sont multiples sur les raisons de ce montant, sachant que nous sommes dans un territoire où le taux de chômage s'avère endémique et que les agents semblent subir les contrecoups de cette situation dont ils ne sont pas responsables.

Pourriez-vous nous indiquer, quelles sont les raisons de ce montant ?

Quels sont les objectifs retenus par la Direction et les résultats qui pourraient justifier, ce qui s'apparente à une vraie discrimination par rapport aux autres régions de France Hexagonale ?

Comment établir une vraie sérénité professionnelle, une conduite d'action liée à la performance, quand lorsqu'il s'agit de gratifier les agents, la réalité de cette prime laisse apparaître qu'il s'agit d'une véritable sanction, d'une double peine liée à un travail pas si simple dans notre pays.

Le syndicat CDMT Emploi Martinique attend votre réponse et une décision favorable de modification de ce montant pour le porter au niveau le plus élevé des autres régions de France Hexagonale.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau
Le Syndicat CDMT Emploi
La secrétaire Générale

Laure LABEAU